Ressource Handicap Formation

CHARTE D'ENGAGEMENT

DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE DE MON OFFRE DE FORMATION

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Liberté
Égalité

INVESTIR L'AVENIR
INVESTIR DANS VOS COMPÉTENCES

RÉGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

agefiph
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

POURQUOI ?

En votre qualité d'organisme de formation, la formation que vous dispensez est un maillon essentiel dans le parcours des personnes vers l'emploi.

Vos obligations en matière d'accueil et d'adaptation des parcours de formation pour les personnes en situation de handicap vous engagent à leur proposer les mêmes opportunités de développement de connaissances et d'enrichissement de compétences que l'ensemble des autres apprenants.

Pour vous aider à concrétiser ces ambitions, l'Agefiph et ses partenaires proposent de vous accompagner dans la compréhension des contours de l'accessibilité, des réponses possibles et de mettre à votre disposition des outils, des appuis méthodologiques et pratiques.

En vous engageant à améliorer en continu votre accessibilité, vous contribuez à développer un droit à la formation plus inclusif de manière concrète et volontariste.

Vous aurez également l'opportunité de valoriser votre engagement tant auprès des bénéficiaires que des financeurs de la formation professionnelle.

A QUOI ?

Vous vous engagez à mettre en œuvre **une démarche de progrès continu de votre accessibilité.**

Cet engagement concerne :

- Votre établissement (identifié par votre n° de Siret)
- Toutes les actions de formation que vous conduisez, financées ou non par l'Agefiph,
- **L'ensemble des lieux de réalisation des formations, y compris « virtuels »** si vous réalisez une partie de vos actions de formation à distance.

Cet engagement complète et affine vos obligations relatives à la certification nationale qualité (Qualiopi ou Labellisation qualité).

COMMENT ?

1. En constituant un **« Groupe Projet Accessibilité »,** composé *a minima* d'un membre de l'équipe de Direction, du référent handicap et d'un collaborateur de l'équipe pédagogique.

2. En signant cette charte d'engagement et en la déposant sur votre espace membre de la plateforme Accessibilité. Pour créer votre espace membre, cliquez ici

3. En réalisant, **un état de lieux du niveau d'accessibilité de votre offre de formation, par un auto-positionnement** dans la rubrique « Notre démarche de progrès » de votre espace membre. Nous vous invitons à co-réaliser cet auto-positionnement de la manière la plus réaliste avec le Groupe Projet Accessibilité. Il s'agit avant tout d'accompagner l'engagement de vos équipes dans une réflexion globale et continue, favorisant le progrès en matière d'accessibilité.

4. En co-construisant avec le Groupe Projet Accessibilité **un plan de progrès annuel,** visant l'amélioration de votre accessibilité. Il concerne *a minima* **2 axes de développement**.

5. En réalisant *a minima* une fois par an, une **évaluation partagée des progrès réalisés**.

6. En organisant **une communication auprès des publics et des partenaires sur votre engagement** et vos avancées en matière d'accessibilité.

Si aucune action n'est réalisée dans les 12 mois après la signature de la Charte, l'engagement présent sera de fait caduc. Votre organisme de formation ne pourra pas se prévaloir d'être engagé dans la démarche de progrès en faveur d'une accessibilité généralisée.

AVEC QUELS SOUTIENS ?

❖ Une plateforme dédiée et un Kit de prise en main de la démarche

La plateforme d'appui au développement de votre accessibilité vous permet de :

- Concerter les membres du Groupe Projet Accessibilité
- Disposer d'illustrations et de liens vers des ateliers et webinaires utiles
- Suivre en temps réel et sur la durée vos avancées
- Valoriser votre engagement et vos progrès

❖ L'offre de service de l'AGEFIPH

L'AGEFIPH déploie une offre de service permettant de mieux prendre en compte les besoins spécifiques liés au handicap. Elle contribue au financement des besoins de compensation des apprenants, dans une logique de complémentarité avec les attendus et des dispositifs de droit commun.

❖ L'appui de la Ressource Handicap Formation

En collaboration avec les partenaires, l'Agefiph développe une offre de service qui propose :

- Un accompagnement dans cette démarche de progrès continu de l'accessibilité de votre organisme de formation, avec la mise en œuvre d'appui conseil au Groupe Projet Accessibilité, pour réaliser l'auto-positionnement de votre accessibilité et la co-construction du plan annuel d'actions,

- Un appui méthodologique au référent handicap formation pour évaluer les besoins des apprenants en situation de handicap et co-construire des plans individuels de compensation du handicap,

- Des temps d'animation et d'échanges de pratique des référents handicap et des actions de professionnalisation du collectif de formation pour vous permettre de comprendre et appréhender les situations de handicap.

ENGAGEMENT DANS LA DEMARCHE CONTINUE
DE PROGRES POUR UNE ACCESSIBILITE GENERALISEE

Je soussigné(e) **Nom du représentant legal :** JULIEN Laurent

Nom de la structure : ARTEFAQS

SIRET : 492 307 905 00025

certifie engager mon organisme de formation dans la démarche de progrès continue pour une accessibilité généralisée de l'offre de formation.

Pour déployer la démarche Accessibilité, je m'engage à :

1. Associer à l'ensemble de la démarche les membres du « Groupe Projet Accessibilité » piloté par le référent handicap,
2. Déposer cette Charte signée sur la plateforme Accessibilité,
3. Réaliser un état des lieux du niveau d'Accessibilité de mon offre de formation pour chacun des sites de formation (établissement principal et – le cas échéant – les sites rattachés au même n° Siret)
4. Co-réaliser un plan d'actions annuel permettant de définir des axes de progrès de l'accessibilité des formations,
5. Actualiser chaque année l'auto-positionnement de mon accessibilité et partager les progrès réalisés,
6. Communiquer auprès des publics sur ces engagements et sur les progrès réalisés. A ce titre, je m'engage à utiliser tout support ou Kit de communication qui pourrait m'être proposé par l'Agefiph.

Représentant de la direction

Nom : JULIEN **Prénom :** Laurent

Mail : artefaqs.formation@gmail.com **Téléphone :** 06 63 52 33 03

Fait à : Aix en Pce Le : 8/11/23

Signature du représentant légal et cachet

ARTEFAQS
310 Route d'Eguilles
3 les Jardins de Juliette
13090 AIX en PROVENCE
SIRET 492 307 905 00025
artefaqs@artefaqs.eu

ORGANISME

Adresse : Siège social : 310 Route d'Eguilles
13090 Aix en Pce

Coordonnées du référent handicap pilote de la démarche

Nom : JULIEN Prénom : Laurent

Mail : Téléphone :

Membres du Groupe Projet Accessibilité

Prénom & nom	Fonction	Mail

Si votre structure est organisée en plusieurs sites (avec le même n° Siret), vous devez réaliser une démarche de progrès par site et compléter les pages suivantes.

Précisez les modalités de déploiement de la démarche de progrès si vous avez plusieurs sites

SITE 1

Nom ou lieu du site :

Adresse :

Coordonnées du référent handicap pilote de la démarche sur le site

Nom : Prénom :

Mail : Téléphone :

Membres du Groupe Projet Accessibilité

Prénom & nom	Fonction	Mail

SITE 2

Nom ou lieu du site :

Adresse :

Coordonnées du référent handicap pilote de la démarche sur le site

Nom : Prénom :

Mail : Téléphone :

Membres du Groupe Projet Accessibilité

Prénom & nom	Fonction	Mail

SITE 3

Nom ou lieu du site :

Adresse :

Coordonnées du référent handicap pilote de la démarche

Nom : Prénom :

Mail : Téléphone :

Membres du Groupe Projet Accessibilité

Prénom & nom	Fonction	Mail

SITE 4

Nom ou lieu du site :

Adresse :

Coordonnées du référent handicap pilote de la démarche

Nom : Prénom :

Mail : Téléphone :

Membres du Groupe Projet Accessibilité

Prénom & nom	Fonction	Mail

Si plus de 4 sites sont rattachés au n° Siret de votre organisme, contactez la RHF.